

Soins infirmiers

Pour des raisons pratiques, ne sont pas mentionnées dans ce tableau les prestations de soins infirmiers effectuées au cabinet de l'infirmier ou à la résidence communautaire de personnes handicapées, dans une maison de convalescence ou dans un centre de jour pour personnes âgées. Les honoraires et rem-

boursements mentionnés sont applicables pour les prestataires qui ont signé la convention en soins infirmiers. Les prestataires non conventionnés sont libres de fixer leurs honoraires. Pour leurs prestations, le remboursement est moins élevé. Les honoraires forfaitaires par journée de soins pour des pa-

tients lourdement dépendants et des patients palliatifs ainsi que les remboursements y correspondant varient selon les forfaits. Ceux-ci sont déterminés selon le niveau de dépendance du patient pour les actes de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, manger, aller à la toilette, se déplacer...).

Prestations effectuées au domicile ou à la résidence du bénéficiaire

	Prestations effectuées en semaine			Prestations effectuées durant le week-end ou un jour férié				
	Honoraires	Remboursements		Numéros de code	Honoraires	Remboursements		
		AO (1)	Bim (1)			AO (1)	Bim (1)	
Séances de soins infirmiers								
Prestations de base								
425014	Première prestation de base de la journée de soins	3,93	2,93	3,68	425412	5,40	4,05	5,15
425036	Deuxième prestation de base de la journée de soins	3,93	2,93	3,68	425434	5,40	4,05	5,15
425051	Troisième prestation de base ou plus de la journée de soins	3,93	2,93	3,68	425456	5,40	4,05	5,15
Prestations techniques de soins infirmiers								
425110	Soins d'hygiène (toilettes)	5,22	3,92	5,22	425515	7,85	5,89	7,85
423054	Administration des médicaments par voie intraveineuse	2,38	1,79	2,38	423253	3,59	2,70	3,59
423076	Administration des médicaments par voie intramusculaire, hypodermique	2,17	1,63	2,17	423275	3,27	2,46	3,27
423091	Administration de médicaments en plusieurs sites d'injection	2,27	1,71	2,27	423290	3,43	2,58	3,43
424255	Surveillance de plaie avec pansement bioactif	2,17	1,63	2,17	424410	3,27	2,46	3,27
424270	Application de pommades ou d'un produit médicamenteux	2,17	1,63	2,17	424432	3,27	2,46	3,27
424292	Application de collyre et/ou de pommade ophtalmique en phase postopératoire	2,17	1,63	2,17	424454	3,27	2,46	3,27
424314	Thérapie de compression : application de bandage(s), pansement(s) de compression, application et/ou enlèvement de bas	2,17	1,63	2,17	424476	3,27	2,46	3,27
424336	Soins de plaie(s) simples	6,53	4,90	6,53	424491	9,79	7,35	9,79
424351	Soins de plaie(s) complexes	7,87	5,91	7,87	424513	11,46	8,60	11,46
424373	Soins de plaie(s) spécifiques	12,98	9,74	12,98	424535	19,46	14,60	19,46
424395	Visite d'une infirmière relais pour des soins de plaie(s) spécifiques	12,53	9,40	12,53	—	—	—	—
425176	sondage vésical, instillation vésicale, lavage de vessie	3,60	2,70	3,60	425574	5,40	4,05	5,40
425191	soins aseptiques de vulve, irrigation vaginale, aspiration des voies respiratoires	3,27	2,46	3,27	425596	4,90	3,68	4,90
425213	lavement et/ou administration de solution médicamenteuse par une sonde rectale, tubage et drainage gastro-intestinal, lavage intestinal, nutrition entérale	3,27	2,46	3,27	425611	4,90	3,68	4,90
424874	Préparation hebdomadaire de médicaments administrés par voie orale	10,58	7,94	10,58	—	—	—	—
425390	Plafond journalier	17,11	12,84	16,86	425795	25,55	19,17	25,30
Honoraires forfaitaires par journée de soins pour des patients lourdement dépendants								
425272	forfait A	17,11	12,84	16,86	425670	25,55	19,17	25,30
425294	forfait B	32,98	29,69	32,73	425692	48,97	44,08	48,72
425316	forfait C	45,12	40,61	44,87	425714	67,19	60,48	66,94
Prestations techniques spécifiques de soins infirmiers								
425375	Honoraire forfaitaire par journée de soins comprenant un ou plusieurs actes dont la mise en place des perfusions, administration de l'alimentation parentérale...	39,97	29,98	39,97	425773	59,96	44,97	59,96
423113	Mise en place d'un cathéter à demeure	39,97	29,98	39,97	423312	39,97	29,98	39,97
421072	Retrait d'un cathéter à demeure	37,29	27,97	37,29	421094	37,29	27,97	37,29
427416	Remplacement d'une sonde vésicale sus-pubienne à ballonnet	10,30	7,73	10,30	427431	15,45	11,59	15,45
427475	Remplacement d'une sonde de gastrostomie à ballonnet	10,30	7,73	10,30	427490	15,45	11,59	15,45
427534	Suivi lors de l'utilisation d'une pompe pour administrer une analgésie chronique	13,18	13,18	13,18	427556	20,15	15,12	20,15
Honoraires forfaitaires par journée de soins pour les patients palliatifs								
427011	forfait PC	64,53	64,53	64,53	427092	96,25	96,25	96,25
427033	forfait PB	52,58	52,82	52,28	427114	78,27	78,27	78,27
427055	forfait PA	48,71	48,71	48,71	427136	72,72	72,72	72,72
427173	forfait PP	48,71	48,71	48,71	427195	72,72	72,72	72,72
427070	forfait PN (honoraires supplémentaires)	31,60	31,60	31,60	427151	47,54	47,54	47,54
Honoraires forfaitaires pour les prestations dispensées aux patients diabétiques								
423135	Constitution du dossier infirmier spécifique au patient diabétique	31,33	31,33	31,33	—	—	—	—
423150	Education individuelle aux soins autonomes du diabétique	93,97	93,97	93,97	—	—	—	—
423172	Présence d'un infirmier référent lors de l'éducation individuelle	37,59	37,59	37,59	—	—	—	—
423194	Education individuelle avec explications sur la pathologie	31,33	31,33	31,33	—	—	—	—
423216	Forfait pour le suivi du patient après l'éducation aux soins autonomes	12,53	12,53	12,53	—	—	—	—
423231	Suivi d'un patient qui ne passe pas aux soins autonomes	0,31	0,31	0,31	423334	0,31	0,31	0,31
Consultation infirmière								
429015	Consultation infirmière dans le cadre des soins à domicile	24,86	24,86	24,86	—	—	—	—
424896	Avis et concertation en vue de la préparation hebdomadaire de médicaments (voie orale)	23,28	23,28	23,28	—	—	—	—

(1) AO = Assuré ordinaire. Bim = Bénéficiaire de l'intervention majorée

Prestations des sages-femmes

Numéros de code	Prestations	Honoraires	Remboursements
		semaine (1)	AO - Bim
Soins Prénatals			
422030	Première séance individuelle d'obstétrique (minimum 60 minutes)	36,22	36,22
422052	Séance individuelle d'obstétrique (séances suivantes) (minimum 30 min.)	25,87	25,87
422096	Préparation individuelle à l'accouchement	17,25	17,25
422111	Préparation collective de 2 à 5 femmes enceintes (par femme enceinte)	13,80	13,80
Accouchements			
422575	Assistance pendant la phase de travail en cas d'accouchement à domicile	198,36	198,36
422634	Assistance pendant la phase de travail en hospitalisation de jour	198,36	198,36
422225	Accouchement à l'hôpital par une sage-femme du service	198,36	198,36
422656	Accouchement effectué par une sage-femme à domicile	241,48	241,48
422671	Accouchement effectué par une sage-femme en hospitalisation de jour	241,48	241,48
Soins Postnatals (jusqu'à 1 an après l'accouchement)			
422796	Le jour de l'accouchement (possible 2 X)	36,22	36,22
422774	Pendant les 3 jours suivants (1 X /jour)	60,37	60,37
422811	1 ^{ère} consultation d'allaitement maternel	38,81	38,81
422855	Consultation de suivi autour de l'allaitement maternel	32,77	32,77

La sage-femme est compétente pour surveiller, soigner et conseiller la femme pendant la grossesse, l'accouchement et après la naissance de son enfant jusqu'à son premier anniversaire. La majorité des sages-femmes travaillent en milieu hospitalier mais de nombreuses exercent comme indépendantes pour déployer leur art de manière globale, y compris à domicile.

La sage-femme donne des cours de préparation à la naissance, effectue les contrôles médicaux et peut prescrire certains médicaments. Elle accompagne la future maman tout au long de la phase de travail. Elle peut procéder à l'accouchement normal, sous sa propre responsabilité, que ce soit en maternité, en maison de naissance ou à la maison.

Après l'accouchement, elle prend soin de la maman et de son bébé, la conseille en matière d'allaitement maternel, propose des cours de gymnastique postnatale et réalise la rééducation du périnée.

Si la sage-femme est conventionnée, le remboursement de ses prestations est de 100% (en cas de non-conventionnement, il est de 75%). Pour les préparations à l'accouchement, les honoraires sont libres afin de tenir compte des approches proposées (haptonomie, chant prénatal, yoga, sophrologie...).

Chaque patiente a droit à un quota de prestations remboursées selon les prestations (par exemple 12 consultations prénatales).

Nous publions ci-contre les principales prestations réalisées par les sages-femmes.

» Plus d'infos et nomenclature complète sur www.sage-femme.be Tél.: 0497/25.80.22.